**Doctorat en sciences politiques et sociales**



**Formation doctorale**

*La formation à la recherche permet au doctorant d’acquérir une « haute qualification scientifique et professionnelle » afin de se spécialiser dans sa discipline, de conduire à bien ses travaux de recherche et de développer son employabilité future. Elle est individualisée, s’articulant avec beaucoup de souplesse autour de trois grands axes : la formation thématique, la formation transversale et la production scientifique.*

La formation doctorale mène à l’obtention d’un **Certificat de formation à la recherche** dès lors que le Collège doctoral a valorisé au moins **60 crédits d’activités de formation**. Les crédits étant attribués selon un **forfait de 60 crédits**, le détail du nombre de crédits acquis, qui peut dépasser 60 crédits, n’apparait pas sur le certificat de formation à la recherche. Les activités consistent, notamment, en la rédaction d’articles, en séjour de recherche et en la participation à des séminaires ou colloques organisés par des Écoles doctorales thématiques, au sein des Universités, ou autre (cf. tableau ci-dessous).

Depuis l’année académique 2014-2015, les porteurs d’un titre de master à **finalité approfondie** du même domaine bénéficient d’une valorisation de 30 crédits maximum dans le cadre de la formation doctorale.

Les activités de formation doctorale relèvent du **3ème cycle**. Depuis l’année académique 2014-2015, les doctorants **ne peuvent plus valoriser des activités d’enseignement de 1er et 2ème cycle** dans le cadre de leur formation doctorale.

**Trois types de formations** sont prévus (le doctorant doit effectuer des activités relatives à chacune des rubriques) :

|  |  |
| --- | --- |
| **1. Formation thématique** | Cours et séminaires liés au domaine de la recherche |
| **2. Formation transversale** | Formations axées sur l’acquisition des outils de la recherche scientifique |
| **3. Production scientifique** | Articles publiés avec comité de lecture, participation active à des congrès, présentation de l’avancement des travaux en interne |

Certaines activités réalisées avant le doctorat peuvent être valorisées lors de l’inscription à la formation doctorale (DEA, expérience professionnelle, production scientifique,…) et ce, sur approbation du Collège doctoral (CODOC). **L’ensemble de ces activités antérieures ne pourra cependant pas compter pour plus de** **30 crédits**.

**Encodage des activités effectuées par le doctorant :**

**Pour le 30 avril**, lors du téléchargement de son rapport annuel sur My ULg, le doctorant doit avoir encodé les activités qu’il a réalisées durant l’année académique en cours dans le cadre de sa formation doctorale.

La liste de toutes les activités doit être reprise dans My ULg (par type de formation), en précisant la **date de leur réalisation** et **les crédits que le doctorant propose de leurs attribuer** (le doctorant doit s’appuyer sur le barème fourni ci-dessous). *NB : Les crédits doivent être encodés sous forme de* ***nombres entiers****.*

Le Promoteur doit, ensuite, **valider ces activités** et les propositions de crédits à valoriser. Le Promoteur ou le Collège doctoral peuvent modifier cette estimation s’ils jugent la quantité de crédits suggérés par le doctorant inappropriée.

Le doctorant doit poster sur My ULg les éventuelles attestations et preuves relatives aux nouvelles activités qui ont été suivies, si le promoteur le juge nécessaire.

*NB : Le doctorant est invité à soigner la présentation de ses activités car ces dernières seront générées automatiquement dans le certificat de Formation doctorale telles qu’elles sont libellées sur My ULg (attention aux « copier-coller » qui peuvent transformer les caractères).*

**Les crédits sont, en principe, attribués de la manière suivante :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Formation thématique | Cours ou séminaire régulier moyennant évaluation | 1-5 |
| *Cours et séminaires organisés dans le cadre d’ED ou acceptés équivalentes par le CODOC* | Séminaire intensif avec participation active (lectures préalables…) | 3-7 |
|  | Séminaire d’une journée avec assistance passive  | 1 |
| Formation transversale | Séjour hors ULg (min. 2 sem.) | 5-7 |
|  | Communication grand public (ex. « Ma thèse en 180 sec. ») | 2-3 |
|  | Formation à la recherche, éthique, épistémologie, méthodologie | 1-5 |
|  | Encadrement didactique (6 crédits maximum dans le cursus de la formation) | 6 |
|  | Organisation d’un événement scientifique (colloque, etc.) | 3-5 |
| Production scientifique | **Au moins** un article publié (ou soumis) comme auteur principal dans une revue internationale avec comité de lecture | 5-10 |
|  | Au moins une participation active à un congrès international (poster ou oral) | 3-5 |
|  | Présentation publique (p.ex. département) de l’avancement du doctorat devant un public spécialisé | 3 |

Attention, le doctorant **ne peut effectuer plus de 30 crédits d’activités d’apprentissage** (suivi de cours, séminaires d’école doctorale…).

**My ULg (identifiant student) > Cours > Doctorat > Activités > Ajouter une activité**

